



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES MUNICIPALES

DELIBERATION N° DELIB-2025-178

RAPPORTEE PAR : Madame Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

La ville de Mondeville dispose de différentes salles municipales qui sont mises à dispositions des particuliers, sociétés et associations. Il s'agit de la salle des fêtes située route de Rouen disposant de deux salles (une grande et une petite) et de la salle Pierre Esnault située rue Pasteur.

Par délibération du Conseil Municipal en 2014 un règlement d'utilisation a été adopté. Celui-ci a été modifié à plusieurs reprises afin de l'adapter aux différentes contraintes et situations rencontrées en pratique.

Ce jour, il convient d'actualiser une nouvelle fois ce règlement afin de le mettre en cohérence avec la pratique actuelle.

Dans cette version actualisée, les deux points essentiels qui ont été revus sont les suivants :

- La procédure de réservation des salles : il est désormais imposé que les dossiers soient complets dans un délai d'un mois après la confirmation de la disponibilité de la date demandée et la pose d'une option en ce sens ; à ce jour le service en charge de cette mission fait face régulièrement à des annulations de dernière minute lors d'options posées longtemps à l'avance.
- L'entretien de la salle : l'accent est mis sur les obligations pesant sur le locataire concernant l'entretien et le nettoyage de la salle à l'issue de la location. En effet, il est désormais précisé quels sont les appareils électroménagers à nettoyer ainsi que le matériel mis à disposition pour ce faire. De plus, un rappel a été fait concernant le tri sélectif et l'obligation de repartir avec les déchets n'entrant pas dans ces catégories.

D'autres modifications à la marge ont été apportées notamment concernant l'obligation de fournir une attestation d'assurance ou sur l'obligation d'avoir recours à un SSIAP qui doit être pris en charge directement par l'organisateur de l'évènement correspondant.

Après consultation de la commission « Démocratie de proximité et citoyenneté » du jeudi 17 février 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la modification du règlement intérieur relatif aux salles municipales conformément au projet joint,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET